

**DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 26 Octobre 2023 Dossier affiché en mairie le 26 Octobre 2023	N° DP 068 376 23 J 0237
Par : Monsieur Daniel DICK Demeurant à : 10 rue de la Réunion 68270 WITTENHEIM Pour : Rénovation de la toiture et ravalement de façades Sur un terrain sis à : 19 rue de Turenne Cadastré : 61 0047	Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le projet situé aux abords de l'église Sainte-Barbe et du chevalement du puit des mines Théodore,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en date du 01/12/2023,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable, **sous réserve du respect des prescriptions de l'ABF.**

Article 2 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM

Le 08 DEC. 2023

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

